

HOMOLOGATION

Créateur, concepteur et fabricant d'anneaux de levage articulés de sécurité de haute qualité, CODIPRO veut donner à ses clients les meilleurs conseils dans le domaine du levage et mettre au point avec eux des solutions spécifiques pour assurer la sécurité des biens et des personnes.

1. Pourquoi une homologation ?

La directive européenne 2006/42/CE stipule que :

- > Tous les accessoires de levage doivent porter le marquage CE ;
- > Une déclaration de conformité et une notice d'utilisation doivent accompagner chaque livraison ;
- > Le fabricant doit être clairement identifié.

Extrait de la directive européenne 2006/42/CE

Définition et champ d'application. La présente directive s'applique aux produits suivants :

- les machines ;
- les équipements interchangeables ;
- les composants de sécurité ;
- les accessoires de levage ;
- les chaînes, câbles et sangles.

Résistance mécanique

La machine et les accessoires de levage doivent être conçus et construits de manière à éviter des défaillances [...]. Les calculs de résistance doivent prendre en compte la valeur du coefficient d'épreuve statique qui est choisi de manière à garantir un niveau de sécurité adéquat ; ce coefficient a, en règle générale, les valeurs suivantes :

- machines mues par la force humaine et accessoires de levage.

Accessoires de levage et leurs éléments

Les accessoires de levage et leurs éléments doivent être dimensionnés [...].

En outre :

- le coefficient d'utilisation de tous les composants métalliques d'une élingue, ou utilisés avec une élingue, est choisi de manière à garantir un niveau de sécurité adéquat ; ce coefficient est, en règle générale, égal à 4.
- afin de vérifier si le coefficient d'utilisation adéquat est atteint, le fabricant ou son mandataire doit effectuer ou faire effectuer les essais appropriés pour chaque type d'élément [...].

Les anneaux de levage articulés CODIPRO sont conformes en tous points à la législation.



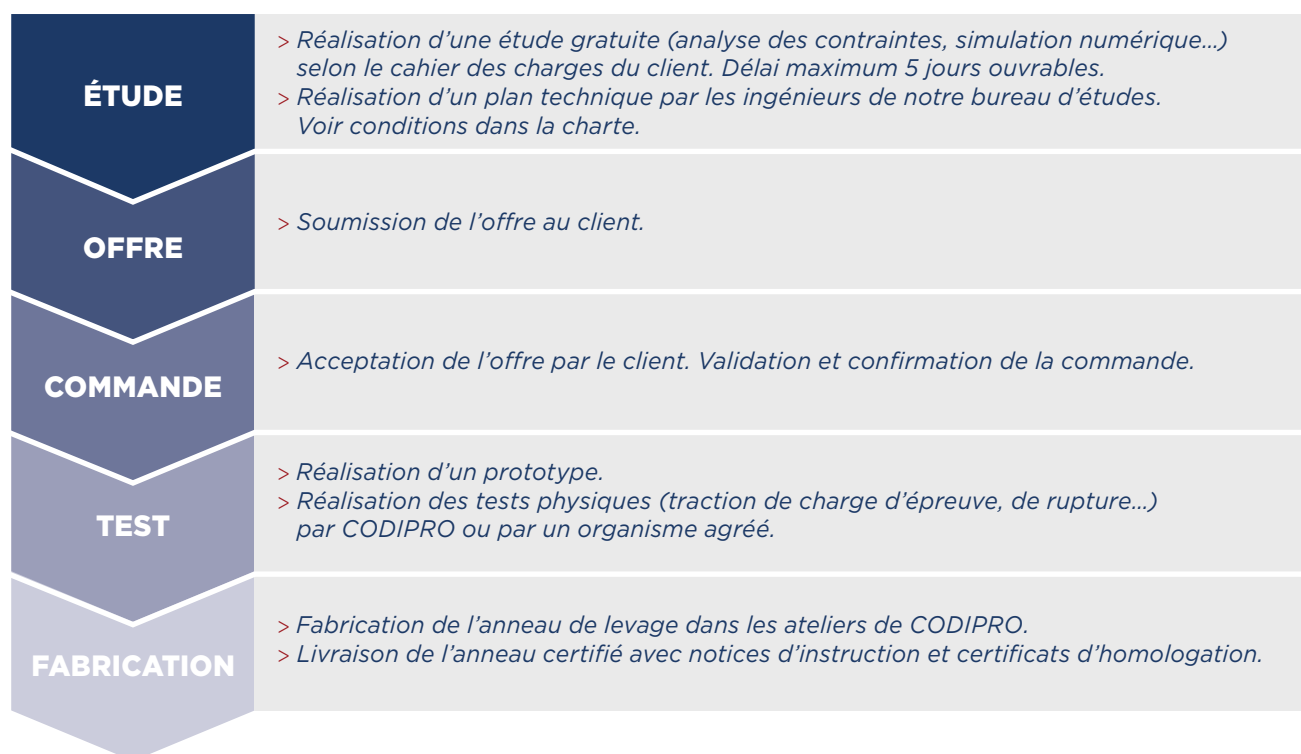
HOMOLOGATION

2. Quand faire une homologation ?

Tous les anneaux de levage produits par CODIPRO sont homologués :

- > Les anneaux de levage standards sont homologués selon la directive européenne 2066/42/CE. De plus, ils sont testés et produits selon la norme EN 1677-1 ;
- > Les anneaux de levage qui ne sont pas standards sont homologués selon la directive européenne 2006/42/CE.

3. Comment se passe le traitement d'une demande spécifique ?



4. En quoi consiste l'homologation ?

> Étude de faisabilité technique

Les ingénieurs du bureau d'études de CODIPRO étudient le cahier des charges du client et réalisent la modélisation (analyse des contraintes, simulation numérique,...).

> Tests ou notes de calcul tenant compte des éléments suivants :

- Résistance à charge d'épreuve ;
- Résistance à la destruction ;
- Fatigue.

> Édition des rapports de tests

> Rédaction d'un certificat de conformité tenant compte des éléments suivants :

- Coefficient de sécurité conforme à la directive européenne 2006/42/CE ;
- Traçabilité individuelle ;
- Contrôle anti-fissure.